

Règlement interne Crèche Triangel



Table des matières

	Page
1 Offre de suivi	3
2 Heures d'ouverture	3
3 Possibilités de suivi	3
4 Heures d'arrivée et de récupération des enfants	6
5 Repas	6
6 Tarifs	6
7 Critères d'admission	7
8 Durée de séjour minimale	7
9 Inscription	7
10 Résiliation	7
11 Entretien d'admission et acclimatation	8
12 Maladie et absence	8
13 Travail des parents	8
14 Règlement d'assurance	10
15 Réclamations	10
16 A apporter	10
17 Contact	10
18 Déclaration de consentement	accompagnement





1 Offre de suivi

La crèche Triangel s'occupe de cinq groupes d'enfants, de l'âge de 3 mois à 6 ans. La crèche est organisée selon le «modèle – Trio – Plus» (voir www.triangel-kinderkrippe.ch).

L'offre de prise en charge s'adresse en premier lieu aux enfants des membres de l'université de Saint-Gall, de collaboratrices et collaborateurs de l'Helvetia Assurances et de collaboratrices et collaborateurs du Tribunal administratif fédéral. S'il y a des places libres, des enfants des environs proches de l'université de Saint-Gall et de l'Helvetia peuvent être admis.

Le concept de prise en charge de la crèche Triangel doit permettre aux enfants, dans un cadre clair, d'acquérir des expériences multiples, de nouer des contacts sociaux entre les groupes, en un lieu qui leur assure sécurité et protection.

Nous pouvons atteindre cet objectif en

- offrant un déroulement rythmé et récurrent de la journée.
- assurant la continuité au moyen d'un réseau de rituels, règles et symboles.
- mettant en place notre réseau de personnes de confiance.
- ayant une alternance entre la situation de jeu libre, l'offre de projets et le travail sur la base d'éléments de formation, qui assure la qualité du travail pédagogique.

2 Heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi | 07h45 – 18h15

La crèche est fermée:

- 1 semaine pendant les vacances d'été
- entre Noël et Nouvel an
- les jours fériés généraux
- à l'occasion d'une journée de team
- à l'occasion d'une journée d'entretien, avant les vacances d'été
- la veille des jours fériés, la crèche ferme à 17h15

3 Possibilités de prise en charge

- | | |
|--|---------------|
| ■ Toute la journée | 7h45 – 18h15 |
| ■ Le matin | 7h45 – 11h30 |
| ■ Matin & midi, repas de midi compris | 7h45 – 14h15 |
| ■ Midi & après-midi, repas de midi compris | 11h45 – 18h15 |
| ■ Après-midi | 14h00 – 18h15 |







4 Heures d'arrivée et de récupération des enfants

Les heures d'arrivée et de réception sont réglées afin de pouvoir assurer un déroulement de la journée sans dérangements. Si les parents ne viennent pas chercher leur enfant, le personnel de la crèche doit en être informé au préalable. Aucun enfant ne sera remis à une personne inconnue du personnel de la crèche.

Heures d'arrivée

- le matin 7h45 – 9h00
- à midi 11h45 – 12h00
- l'après-midi 13h45 – 14h15

Heures de récupération

- avant le repas de midi 11h45 – 12h00
- après le repas de midi 13h45 – 14h15
- Pas de récupération entre 12h00 – 13h45
- le soir 16h30 – 18h15

5 Repas

Les enfants reçoivent à la crèche un dix-heures, un goûter et un repas de midi chaud. Le repas de midi est commandé à l'extérieur, les collations sont préparées par les collaboratrices et collaborateurs eux-mêmes, également avec l'assistance des enfants.

Les parents doivent apporter la nourriture des nourrissons.

L'encadrement d'enfants présentant des allergies et des interdictions alimentaires ne peut être pris en considération que de manière limitée. Les détails sont clarifiés lors d'un entretien avec la directrice.

6 Tarifs

Les tarifs sont conformes à la feuille de tarifs actuelle (classement).

- Pour les membres du Tribunal administratif fédéral, de l'Helvetia Assurances et de l'université de Saint-Gall, ainsi que les étudiants de l'université de Saint-Gall, des tarifs séparés sont appliqués.
- La contribution mensuelle convenue est échue au début de l'acclimatation.
- Le tarif est calculé sur la base de 49 semaines de prise en charge.
- Les frais sont facturés pour le début du mois.
- Il n'est pas accordé de rabais, et aucune taxe de dépôt/d'inscription n'est prélevée.





7 Critères d'admission

L'admission a lieu après un entretien d'information – et d'inscription avec la directrice de la crèche. Si la crèche est au complet, une liste d'attente est tenue.

Les enfants nécessitant un suivi médical permanent ne sont pas acceptés. La direction de la crèche décide des exceptions d'entente avec le comité.

8 Durée de séjour minimale

Pour permettre l'intégration optimale d'un enfant dans le groupe et obtenir une structure stable du groupe, l'enfant passe généralement au moins un jour et demi ou 3 demi-journées par semaine à la crèche.

9 Inscription

Les parents que cela intéresse sont invités par la directrice de la crèche à un entretien d'information personnel. Ils apprennent des détails sur la structure de la journée, la phase d'acclimatation et les activités au sein de la crèche.

En cas d'intérêt, les parents reçoivent un formulaire d'inscription. Il est également possible de télécharger ce formulaire par le biais de la page d'accueil.

S'il y a des places libres, une admission rapide est possible. Sinon, l'enfant est inscrit sur la liste d'attente.

10 Résiliation

Les deux parties peuvent résilier l'admission par écrit pour la fin d'un mois en respectant un délai de résiliation de trois mois. Le délai s'applique également en cas de réduction du nombre de jours de suivi. La résiliation doit être adressée à la direction de la crèche. La période d'essai pour nouvelles admissions est d'un mois. Le rapport contractuel peut être résilié par écrit à tout moment pendant cette période par les deux parties.

Pendant une absence de l'enfant pour cause de maladie et de vacances, les cotisations ne sont pas remboursées. Une compensation n'est pas possible pour des raisons d'organisation.

11 Entretien d'admission et acclimatation

Avant la phase d'acclimatation, un entretien commun a lieu entre les parents, un collaborateur ou une collaboratrice et la directrice. Le collaborateur ou la collaboratrice, la future personne de confiance de l'enfant, reçoit des informations qu'il faut connaître sur sa personnalité, son alimentation, ses habitudes de sommeil et les soins. A la suite de l'entretien d'admission, les parents conviennent avec le collaborateur/la collaboratrice des délais d'acclimatation.

L'acclimatation s'oriente à ce qu'on appelle le «modèle d'acclimatation berlinois». Les besoins de l'enfant sont pris en considération et les parents ou l'un d'eux accompagnent les premiers contacts d'acclimatation jusqu'à ce que l'enfant se sente bien dans son nouvel environnement.

12 Maladie et absence

Les parents informent la direction de la crèche le plus tôt possible en cas d'absence de leur enfant. Les enfants ayant de la fièvre ou des maladies contagieuses ne peuvent pas être pris en charge.

Des informations concrètes sur les maladies contagieuses actuelles sont accrochées au foyer de la crèche Triangel.

13 Travail des parents

Le travail des parents se base sur un contact mutuel franc et transparent. Ceci englobe toutes sortes de formes d'échange et de communication entre les collaboratrices et collaborateurs et les parents. Des entretiens personnels, des affichages, des lettres circulaires, des soirées de parents, des activités parents – enfant, des appels téléphoniques, etc. assurent de nombreux points de contact.





14 Règlement d'assurance

Il incombe aux parents d'assurer leur enfant.
La crèche Triangel a une assurance responsabilité civile.

15 Réclamations

En cas de désaccords ou de conflits concernant le rapport de suivi, il faut faire intervenir sans délai la direction de la crèche. Si aucune solution amiable ne peut être trouvée, il est recouru au comité.

16 A apporter

- Nourriture pour nourrisson
- Pantoufles munies du nom
- Langes
- Brosse à dents
- Sous-vêtements de rechange
- Vêtements et chaussures pour tous les temps

Les enfants aiment apporter fièrement leurs jouets de la maison. Nous vous prions de veiller, dans l'intérêt d'une offre judicieuse de jouets, que cela se passe de manière modérée. Une offre excessive de matériel de jeu empêche le jeu intensif de l'enfant.

Nous souhaitons aussi attirer l'attention sur le fait que nous déclinons toute responsabilité quant aux jouets apportés.

17 Contact

Crèche Triangel

Dufourstrasse 32, 9000 Saint-Gall

T 071 244 22 11

info@triangel-kinderkrippe.ch

www.triangel-kinderkrippe.ch





Crèche Triangel

Dufourstrasse 32, 9000 Saint-Gall

T 071 244 22 11

info@triangel-kinderkrippe.ch

www.triangel-kinderkrippe.ch



Universität St. Gallen

